

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

À cette séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019 sont présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2019-07-08-139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2019-07-08-140

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2019-07-08-141

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 8 juillet 2019 au montant de 101 758.30\$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes de Juin 2019

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	10 247.00 \$
2	Telus	1 261.80 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	59.78 \$
6	Xplornet, Aq.PM.: 57.48\$	57.48 \$
7	Visa Desjardins: Registre foncier, Mun.	6.00 \$
8	Salaires nets des Élus, juin	2 555.19 \$
9	Salaires nets des Employés, juin	25 937.35 \$
10	Salaires nets des Pompiers, juin, gardes, entretiens, 5 sorties (2 mâchoires, 2 entraides, 1 incendie) pratiques,formations , travail administratif: Patrick Auger :13¾hres, Mathieu Champagne: 5½hres	7 103.07 \$
11	Ministre du Revenu du Québec, remise juin	13 964.91 \$
12	Receveur Général du Canada, remise juin	5 560.35 \$
13	REER, cotisations juin	2 706.32 \$
14	Financière Manuvie, ass. collective, mai, JG:1945	2 696.03 \$
15	Canadien National, mai	496.00 \$
16	Graphicolor, gilets camp de jour, Loisirs	614.89 \$
17	Formation Prévention Secours Inc., formation secourisme en milieu de travail 3 et 10 juin, Carole Germain	125.32 \$
18	Isabelle Lavallée, maquillage Fête de la pêche 8 juin, Loisirs	100.00 \$
19	Groupe Ultima Inc., assurances tracteur à gazon	34.00 \$

20	Pisciculture Les Truites de la Mauricie, poissons fête de la pêche 8 juin, Loisirs	630.00 \$
21	Ange-Aimée Asselin, remb. fact. achat volumes bibliothèque	112.54 \$
22	Librairie Laliberté Inc. achat de volumes bibliothèque	82.74 \$
23	Coop Novago, Mun.: 1092.04\$, Loisirs: 178.85, Incendie: 21.06\$, Embellissement: 103.44\$	1 395.39 \$
24	Purolator, frais transport de Acme Vacuum, Aq.SC	11.54 \$
25	134619 Canada Inc. (Albert Tessier), calcul ajustement du carburant pour la saison 2018-19	1 124.15 \$
26	Isabelle Gaudet, maquillage fête de la St-Jean, Loisirs	75.00 \$
27	Amusement Portneuf, jeux gonflables fête de la St-Jean, Loisirs	540.00 \$
28	Anthony Drouin, spectacle de magie fête de la St-Jean, Loisirs	375.00 \$
29	9228-5931 Québec Inc. location copieur 21-07 au 20-10-19	425.40 \$
30	Cinéma & Club Vidéo Alouette, sortie camp de jour, Loisirs	232.50 \$
31	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 472.25\$, essence 488.29\$, bouteilles d'eau: 88.12\$= 576.41\$ Incendie, march. fête de la Pêche: 74.47\$ Loisirs	1 123.13 \$
32	CTM Québec Inc. clip pour radio David	10.63 \$
33	Environnement MCM Inc. Hon. Profess. Étalonnage des débitmètres eau potable, réservoir station Aq.SC. Résol: 2018-08-13-150	2 035.06 \$
34	Richard Équipement, papeterie, fournitures de bureau	256.57 \$
35	Godin Station Service, essence mun.: 665.83\$, remplissage propane Loisirs: 16.00\$	681.83 \$
36	Carole Germain, frais déplacements pour formation sécurité civile et formation secourisme	51.20 \$
37	Ferme G. Grandbois&F. Inc. servitude terrain Aq.PM	234.12 \$
38	Gérald Perreault, bail Aq.PM	75.00 \$
39	René Savard, frais déplacements 11-02 au 13-06-19	145.20 \$
40	Marché Richelieu, Loisirs: 23.53, Incendie: 27.97	51.50\$
41	It Cloud Solutions, back-up en ligne municipalité	482.21 \$
42	Ville Donnacona, facturation entente cour municipale, mai	30.00 \$
43	Ginette Beaudoin, frais déplacements réunion MRC 19 juin	28.40 \$
44	Ministre des Finances, droits annuels Barrage Aq.SC	238.00 \$
45	MRC Portneuf, adjudication immeuble vente pour taxes	910.21 \$
46	Société Mutuelle de Prévention Inc. forfait juillet à déc. 2019	644.25 \$
47	RRGM. vidanges 2 fosses septiques	203.77 \$
48	Mathieu Champagne, frais déplacements pour formation pompier: 84 km, incendie	33.60 \$

49	Jean-François Chénard, frais déplacements pour formation 670 km: 268.00\$, frais de repas: 15.81\$, incendie	283.81 \$
50	Kevin Perron Frigon, frais déplacements pour formation 80 km: 33.60\$, remb. Fact. Richelieu : 36.38\$, incendie	69.98 \$
51	Univar, produits usine Aq.PM	383.30 \$
52	Pharmacie St-Casimir, Mun.: 13.21\$, Incendie: 20.93\$	34.14 \$
53	Services Techniques Incendies Provincial, entretien équipements, incendie	1 153.06 \$
54	Ville de Portneuf, formation pompier Alexandre Paquin: 752.75\$, formation Ariane Lefebvre et Jean-François Chénard: 2704.79\$, incendie	3 457.54 \$
55	Marie Bélisle, remb. fact. Coop, gants et sécateur, Embelliss.	26.28 \$
56	Acme Vacuum, soufflante vortex, usine Aq.SC	1 649.89 \$
57	Réal Huot Inc. pièces aqueduc en réserve	1 644.74 \$
58	Vohl Inc. achat fournitures	17.25 \$
59	Lafrenière Tracteurs, réparation et pièces faucheuse ORSI	458.37 \$
60	Sports Plus, réparation scie mécanique	189.94 \$
61	GG Réfrigération Inc. filtres à plis, Mun.: 162.11\$, Loisirs: 73.54\$	235.65 \$
62	Les Entreprises St-Ubald Inc., pierre 0¾	39.08 \$
63	BFT Bowling, réparation et polissage allées de quilles, Loisirs	5 907.42 \$
64	Eurofins Environnex, analyses d'eau potable et usée	293.48 \$
	TOTAL DU MOIS:	101 758.30 \$
	Municipalité:	78 761.64 \$
	Loisirs:	9 443.32 \$
	Incendie:	13 423.62 \$
	Embellissement	129.72 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième jour du mois de juillet 2019.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Madame Danielle D. DuSablou nous entretient du succès de la dernière Commission Brassicole et de la visite de pèlerins à laquelle M. André Filteau a participé.

Monsieur André Filteau nous informe qu'il y aura le 28 septembre prochain une activité porte ouverte à la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir.

Monsieur Michel Trottier nous résume les dernières interventions effectuées par le SSI.

Monsieur Raymond Beaudoin n'a rien à signaler.

Monsieur Denis Naud souligne qu'il reste toujours des panneaux de signalisation à redresser dans le chemin de l'Île Grandbois et le rang de la Rivière Noire.

Monsieur Dominic Tessier Perry souligne la qualité du fauchage des abords des rangs et des routes. Par la suite, il explique les raisons pour lesquelles les trous dans les chemins ne sont pas réparés compte tenu que le plan d'asphalte n'a pas encore démarré. Il termine en indiquant que les travaux de la plateforme de décantation débiteront sous peu à l'usine de filtration située à Saint-Thuribe.

2019-07-08-142

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2019-07-08-143

ADOPTION SANS CHANGEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 182-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENIELLE DE MOYENNE DENSITÉ RB-16 À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

CONSIDÉRANT qu'un avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été affiché le 11 juin dernier aux endroits prescrits;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne visée n'a signé de demande de participation à un référendum;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 182-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de moyenne densité Rb-16 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation soit adopté sans changement.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-07-08-144

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT AU MONTANT DE 866 200\$ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 158-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 juillet 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14h00	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 juillet 2019
Montant :	866 200\$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 juillet 2019, au montant de 866 200\$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
32 800 \$	2,20000 %	2020
33 700 \$	2,20000 %	2021
34 600 \$	2,25000 %	2022
35 600 \$	2,35000 %	2023
729 500 \$	2,40000 %	2024
Prix : 98,63000	Coût réel : 2,70794 %	

2 -CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF		
32 800 \$	2,75000 %	2020
33 700 \$	2,75000 %	2021
34 600 \$	2,75000 %	2022
35 600 \$	2,75000 %	2023
729 500 \$	2,75000 %	2024
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,75000 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 juillet 2019 au montant de 866 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 158-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,63000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2019-07-08-145

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 866 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 JUILLET 2019 (RÈGLEMENT 158-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DU PIED DE LA MONTAGNE)

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Casimir souhaite emprunter par billets pour un montant total de 866 200 \$ qui sera réalisé le 15 juillet 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
158-2017	509 238\$
158-2017	356 962\$

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet

emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 158-2017, la Municipalité de Saint-Casimir souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 juillet 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	32 800 \$	
2021.	33 700 \$	
2022.	34 600 \$	
2023.	35 600 \$	
2024.	36 700 \$	(à payer en 2024)
2024.	692 800 \$	(à renouveler)

QU'EN ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 158-2017 soient plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juillet 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2019-07-08-146

PROTOCOLE D'ENTENTE #9343 DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER / MARCHÉ PRIVÉ-SL1

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2019-04-08-080 la SHQ nous informe que le renouvellement de l'entente du programme de subvention PSL-1 doit être approuvé dans son intégralité et qu'il n'y a aucune possibilité d'y retrancher la clause demandée;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir autorise le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à

signer le *Protocole d'entente #9343 dans le cadre du programme supplément au loyer / marché privé-SL1.*

ADOPTÉE

2019-07-08-147

PROGRAMME DE « SUPPLÉMENT AU LOYER » POUR LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA MAISON DES PIONNIERS DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à revoir à la baisse le nombre de logements admissibles au programme de « Supplément au loyer » pour la Coopérative de solidarité La Maison des Pionniers de Saint-Casimir;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir indique à l'OMHGP que le nombre de logements admissibles au programme de « Supplément au loyer » à la Coopérative de solidarité La Maison des Pionniers de Saint-Casimir sera dorénavant limité à cinq (5) unités;

DE demander à l'OMHGP d'assurer un suivi et un accompagnement personnalisé, sans intermédiaire, auprès des bénéficiaires admissibles au programme de « Supplément au loyer » logés à la Coopérative de solidarité La Maison des Pionniers de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2019-07-08-148

PROJET DE MODERNISATION DES INTÉRIEURS DE LOGEMENTS POUR L'OMH DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que ce projet est estimé au total par l'OMHGP à 454 540\$;

CONSIDÉRANT que l'OMHGP projette de réaliser les travaux en deux phases;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à la première phase laquelle est estimée à 232 270\$;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INDIQUER à l'OMHGP que la Municipalité de Saint-Casimir est en accord avec la première phase de ce projet estimée à 232 270\$ et qu'elle accepte de contribuer pour un montant représentant dix pour cent (10%) du capital et des intérêts d'un emprunt du même montant sur vingt (20) ans.

DE demander à l'OMHGP qu'un élu et le directeur général et secrétaire-trésorier soient présents pour procéder à la visite des logements qui feront l'objet de ces rénovations.

ADOPTÉE

2019-07-08-149

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2019-003 / GODIN STATION-SERVICE INC. (LOT 3 928 492)

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Denis Godin pour Godin Station-Service inc. pour une dérogation mineure relative aux dispositions des articles 12.2.2 et 18.3 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot situé en zone mixte (M-3);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à régulariser les marges de recul avant et latérales de certaines installations présentes sur ce lot;

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par le demandeur ont convaincu les membres du CCU du préjudice qu'il aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU 2019-07-02-011;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 492, situé dans la zone M-3;

- une marge de recul avant de 10,40 mètres pour le bâtiment principal alors que la norme est de 11,00 mètres (139-2015 article 18.3.3);
- une marge de recul avant de 0,67 mètre pour la marquise alors que la norme est de 3,00 mètres (139-2015 article 18.3.4.1);
- une marge de recul avant de 4,60 mètres pour les unités de distribution alors que la norme est de 6,00 mètres (139-2015 article 18.3.4.2);
- une marge de recul latérale de 0,00 mètre pour l'enseigne alors que la norme est de 1,50 mètre (139-2015 article 12.2.2).

ADOPTÉE

2019-07-08-150

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / TRAVAUX D'ASPHALTAGE SAINT-CASIMIR 2019

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé des soumissions relativement à divers travaux de pavage dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) firmes invitées ont déposé récemment à la Municipalité leur proposition d'honoraires de la manière suivante :

Firme	Total (avec taxes)
Asphalte Saint-Ubalde inc.	37 731.35\$
Construction & Pavage Portneuf inc.	48 833.70\$
Pavco inc.	39 700.30\$

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal procède à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Asphalte Saint-Ubalde inc., pour la somme de 37 731.35\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 4 juillet 2019;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Dominic Tessier-Perry ainsi que le directeur général, René Savard, à signer les documents relatifs à ce contrat.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-32000-521 « Entretien des chemins et des trottoirs ».

ADOPTÉE

2019-07-08-151

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ANALYSE POUR LE BRANCHEMENT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le Plan municipal de sécurité civile doit prévoir un Centre de coordination municipal fonctionnel en cas de panne électrique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire évaluer la charge électrique requise pour alimenter l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'UN contrat de gré à gré soit adjugé à la firme Stantec Experts-conseils Ltée, au coût de 1 417.80\$ plus taxes et ce, tel que décrit dans leur proposition d'honoraires du 7 juin 2019.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 23000 419 « Honoraires professionnels ».

ADOPTÉE

2019-07-08-152

APPUI AU CENTRE FEMMES DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que l'analyse différenciée selon les sexes réalisée en 2013 dans la MRC de Portneuf a permis de constater de nombreuses inégalités entre les hommes et les femmes, autant au niveau économique, marché du travail, scolarisation, modèle familial et social;

CONSIDÉRANT que suite à cette constatation, les acteurs du milieu siégeant à la table de concertation sur la sécurité économique des femmes de Portneuf ont réalisé l'ampleur des inégalités présentes;

CONSIDÉRANT que le Centre Femmes de Portneuf (CFP), depuis son assemblée générale constituante en mai 2014, est devenu l'organisme porteur de la condition féminine dans Portneuf;

CONSIDÉRANT que le CFP a déjà fait ses preuves en fonctionnant pendant les cinq dernières années sans subvention récurrente et que son implication dans la MRC s'agrandit de plus en plus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir reconnaît l'importance de cet organisme sans but lucratif dans la région de Portneuf et qu'elle appuie fortement la mission du Centre Femmes de Portneuf.

QUE la Municipalité de Saint-Casimir appuie le Centre Femmes de Portneuf dans ses démarches auprès de l'Agence du Revenu du Canada afin d'être reconnu comme organisme de charité.

ADOPTÉE

2019-07-08-153

DEMANDE À LA VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES EN REGARD DU DÉFICIT D'OPÉRATION DU POINT DE SERVICE DE LA SAAQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Marc-des-Carières est la mandataire du point de service de la SAAQ;

CONSIDÉRANT que depuis la mise en place de ce point de service les déficits d'opérations ont grandement augmenté;

CONSIDÉRANT que le déficit appréhendé pour 2019 serait de l'ordre de plus ou moins 27 000\$ et que la contribution de la Municipalité de Saint-Casimir se situerait entre 4 000\$ à 4 500\$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est très préoccupé par cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir demande à la Ville de Saint-Marc-des-Carières de prendre immédiatement tous les moyens nécessaires afin de diminuer le déficit d'opération pour l'année en cours.

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée aux municipalités qui contribuent au déficit d'opération du point de service de la SAAQ situé à Saint-Marc-des-Carières.

ADOPTÉE

2019-07-08-154

ACQUISITION DU LOT 5 902 635 APPARTENANT À M. ROBERT TESSIER / MANDAT AU NOTAIRE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une opération cadastrale réalisée en 2016 afin de régulariser les limites de la propriété de M. Robert Tessier, il s'avère que le lot 5 902 635 lui appartenant se situe dans l'emprise routière du rang Laurent-Rivard;

CONSIDÉRANT qu'après analyse il y a lieu de corriger cette situation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir se porte acquéreur du lot 5 902 635 du cadastre du Québec pour la somme nominale de 1.00\$.

DE mandater la firme Notarié inc. de Saint-Marc-des-Carières afin de préparer le contrat d'achat;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer tous les documents relatifs à cette acquisition;

ADOPTÉE

2019-07-08-155

ESTIMÉ DES TRAVAUX POUR LA RÉPARATION DE LA RAMPE AU SALON FUNÉRAIRE LACOURSIÈRE LTÉE

CONSIDÉRANT que lors des opérations de déneigement le personnel de la municipalité a endommagé le garde-corps du Salon funéraire Lacoursière Ltée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir a une franchise de 5000\$ sur ses assurances;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances il y a lieu pour la municipalité de rembourser directement les frais de réparation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de verser la somme de 1 264.73 (taxes incluses) au Salon funéraire Lacoursière Ltée en guise de règlement complet et final dans ce dossier.

DE demander aux propriétaires de cet immeuble de poser un garde-corps plus court ainsi que des balises à neige à l'extrémité de celui-ci afin d'éviter de l'endommager.

ADOPTÉE

2019-07-08-156

CONGRÈS DE LA FQM 2019

CONSIDÉRANT que le congrès de la FQM se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à la participation de Madame la conseillère Danielle D. DuSablon à celui-ci;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de défrayer les coûts de participation de Mme Danielle D. DuSablon au congrès de la FQM 2019;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-11000-310 « Frais de déplacement » et 02-11000-346 « Congrès ».

ADOPTÉE

2019-07-08-157

FACTURE POUR LA RÉPARATION DU VTT APPARTENANT À M. MARTIN DENIS

CONSIDÉRANT que lors d'opérations reliées à une inondation printanière survenue sur les rues Mgr Douville et Sauvageau, M. Martin Denis a endommagé son VTT, lequel avait été requis par le directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances il y a lieu pour la municipalité de rembourser les frais de réparation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de verser la somme de 1 572.83\$ (taxes incluses) à M. Martin Denis en guise de règlement complet et final dans ce dossier.

ADOPTÉE

2019-07-08-158

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE AFIN D'OBTENIR UNE COUVERTURE IHV RÉPONDANT AUX NOUVELLES NORMES DE VITESSE ÉTABLIES PAR LE CRTC EN 2016

ATTENDU que la disponibilité de fonds publics est un levier essentiel pour supporter les déploiements d'accès à Internet Haute Vitesse (IHV) et à une couverture cellulaire en milieu rural;

ATTENDU que les gouvernements provincial et fédéral développent de nouveaux programmes d'aide financière afin de répondre à ces besoins;

ATTENDU l'objectif de service universel défini par la décision CRTC 2016-496, soit un accès à tous les ménages canadiens à une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement ainsi qu'une couverture cellulaire;

ATTENDU que cette décision ordonnait de mettre sur pied le Fonds du CRTC pour la large bande afin de réaliser cet objectif;

ATTENDU que le premier budget déposé par le gouvernement provincial de la Coalition avenir Québec inclut les crédits promis à la réalisation de cet objectif;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a également annoncé la disponibilité de nouvelles subventions lors du dernier budget fédéral afin de réaliser cet objectif;

ATTENDU que différents programmes dans le passé ont soutenu le développement de services d'accès à IHV pour plusieurs nouvelles communautés alors que d'autres attendent encore;

ATTENDU que ces programmes comportaient des critères d'admissibilité défavorables pour certaines communautés, notamment les programmes de 2017, en raison de cartes de références établies par le ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique Canada qui établissaient l'admissibilité ou non au financement public par zones hexagonales de 25 km;

ATTENDU que certains déploiements passés et en cours de réalisation dans la MRC de Portneuf favorisent certaines communautés qui se trouvent à moins d'une dizaine de kilomètres d'autres communautés toujours non desservies;

ATTENDU que les critères de financement des programmes sont décidés par une consultation menée par le CRTC et que ces critères seront appliqués pour obtenir des subventions des autres sources de financement annoncées dans les derniers budgets fédéral et provincial;

ATTENDU que l'accès à ces services pour l'ensemble des ménages doit se faire rapidement afin de supporter adéquatement le développement économique et social du milieu et améliorer la sécurité publique de la population;

ATTENDU que les deux niveaux de gouvernement doivent établir des règles d'admissibilité communes qui permettront de combler 100% des besoins en service IHV et couverture cellulaire dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir donne son appui à la Municipalité de Saint-Thuribe en regard de ses démarches auprès des instances gouvernementales afin de doter sa population d'un service Internet haute vitesse d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement.

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Joël Godin député Portneuf — Jacques-Cartier et à M. Vincent Caron député de Portneuf.

ADOPTÉE

2019-07-08-159

FÊTE CHAMPÊTRE DU 18 AOÛT ORGANISÉE PAR LES MEMBRES DU C.C.O.L. DE LA PAROISSE DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des responsables de la Fête champêtre en regard de l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir prête gratuitement aux organisateurs de la Fête champêtre le stationnement situé devant l'hôtel de ville;

QUE les membres du conseil accepte de faire un don de 150.00\$ pour les denrées, de fournir les articles de la cuisine municipale ainsi que l'utilisation gratuite de la salle pour le souper et le mini-bingo lors la Fête champêtre du 18 août organisé par les membres du C.C.O.L. de la paroisse de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2019-07-08-160

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective des employés municipaux arrivera à échéance le 1^{er} août 2019;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat d'assurance collective des employés municipaux soit renouvelé auprès de la compagnie Financière Manuvie au montant mensuel de 2 830.41\$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020.

QUE M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-07-08-161

AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire en date du mois de juin 2019;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la destruction des documents suivants :

Liste des documents à détruire en 2019

		A	SA	DF
102-1	<u>CONSEIL MUNICIPAL</u>	2	0	T:D: Bte
	Avis de convocation (2009)			D: Bte 12-1
	Ordre du jour (2014-2015) et avis conv. (2015)			D: Bte 12-2
	Ordre du jour (2016)			D: Bte 12-1
	Documents préparatoires (2011-2014-2015)			D: Bte 12-2
	Documents préparatoires (2016)			D: Bte 12-1
104-11	<u>DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE</u>	888*	0	D: Bte
	Publication, revue, etc. (2013-2014-2015-2016)			D: Bte 13
	Publication, revue, etc. (Service Incendie)1979-1980			D: Bte 14
	Publication, revue, etc. (2017)			D: Bte 14
	Publication, revue, etc. (2003)			D: Bte 14
105-5	<u>MISE EN DEMEURE SANS POURSUITE</u>	888*	3	D: BTE
	<u>JUDICIAIRE</u>			
	Bris poteau et luminaire rue Godin (2011)			D: Bte 13
105-8	<u>CERTIFICAT ET PERMIS ÉMIS PAR LA</u>	888*	0	T:D: Bte
	<u>PROVINCE OU AUTRES ORGANISMES</u>			

	Permis d'alcool (2010 à 2018)			D: Bte 13
	Licences d'exploitant d'appareils d'amusement quilles) 2007/2008, 2010 à 2017			D: Bte 13
	Permis restaurateur (2011/2012,2012/2013)			D: Bte 13
107-17	<u>PERSONNEL ÉLECTORAL ET RÉFÉRENDAIRE</u>	1	*	D: Bte
	Nomination, assermentation du personnel électoral (scrutin du 2009-11-01)			hors boîte
111-3	<u>COMMUNICATIONS INTERNES</u>	2	0	D: Bte
	Courriels (2014-2015)			D: Bte 13
	Courriels (2016)			D: Bte 12-1
112-3	<u>CIVILITÉS ET REPRÉSENTATION</u>	2	0	D: Bte
	Invitations, remerciements, etc. (2014-2015)			D: Bte 13
113-1	<u>RELATIONS AVEC LES CITOYENS</u>	888*	5	D: Bte
	Diverses plaintes et demandes (2009-2012-2013)			D: Bte 13
114-1	<u>RELATIONS EXTÉRIEURES ET RELATIONS D'AFFAIRES, INFORMATION</u>	2	0	D: Bte
	Rapport annuel biblio. (2010-2011)			D: Bte 13
	TransCanada - projet énergie Est (2014)			D: Bte 13
	Canadien National - Rapport annuel (2014)			D: Bte 13
	Vélotour Sclérose en plaques, MAMOT,			D: Bte 12-1
	Culture et Communications, Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes, Corporation de transport régional de Portneuf, Ville de Portneuf, Lac-Sergent, Mun. St-Thuribe, Canadien National (2016) Ass. des Personnes Hand. de Portneuf (2012-2016)			D: Bte 13
114-2	<u>RELATIONS EXTÉRIEURES ET RELATIONS D'AFFAIRES, PARTICIPATION</u>	888*	2	T:D: Bte
	Ville de St-Marc, Mun. St-Thuribe, Ville de St-Basile, Mun. Deschambault-Grondines (2014) MRC de Portneuf, prévisions budgétaires (2012-2013-2014)			D: Bte 13 D: Bte 14
201-2	<u>RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS</u>	2	2	C:D: Bte
	Chiffrier, rapport par objet, rapports mensuels, grand-livre général (2011)			D: Bte 12-2
	Chiffrier (2014)			D: Bte 10
	Rapport mensuel avril 2014			D: Bte 13
202-1	<u>PLACEMENT</u>	888*	6	D: Bte
	Certificat dépôt à terme 2012			D: Bte 13
203-1	<u>OPÉRATION BANCAIRE</u>	1	5	D: Bte
	Marge de crédit Festival des Pompiers (2010)			D: Bte 9

	Bordereaux de dépôts (2011)			D: Bte 9
	Relevés de caisse, chèques annulés, chèques conciliés, chèques en circulation, conciliation bancaire (2011)			D: Bte 12-1
	Chèques annulés, bordereaux de dépôt, relevés de caisse, conciliation bancaire (2012)			D: Bte 9
204-1	<u>BUDGET</u>	2	3	T:D: Bte
	Écritures transfert de budget (2011)			D: Bte 12-1
	Prévisions budgétaires par objets, journal du budget initial (2013)			D: Bte 10
	Prévisions budgétaires MRC (2012)			D: Bte 10
205-2	<u>REGISTRES COMPTABLES ET FINANCIERS</u>	1	5	T:D: Bte
	Analyse des comptes à recevoir (2011)			D: Bte 11,12-1
	Balance de vérification (2011)			D: Bte 11,12-1
	Journal des déboursés, achats en lots, écritures journal général, historique cptes fournisseur, liste chèques annulés, liste sélective historique des chèques, journal des revenus, liste comptes fournisseur, rapport achat par fournisseur, liste suggérée des paiements automatiques (2011)			D: Bte 12-1
	Journal des déboursés, achats en lots, grand livre (mensuel), liste des comptes à recevoir (2012)			D: Bte 8
	Liste des paiements automatiques, journal des encaissements, achats par fournisseur, historique des comptes fournisseur et des chèques (2012)			D: Bte 9
	Analyse et liste des comptes à recevoir, journal des revenus, balance de vérification (2012)			D: Bte 10
	Analyse des comptes à rec., journal des revenus (2012)			D: Bte 14
206-1	<u>FISCALITÉ</u>	1	5	D: Bte
	Rapports TPS-TVQ (2012)			D: Bte 7
	Rapports TPS-TVQ (2011-2012))			D: Bte 13
	Taxes scolaires impayées (2011)			D: Bte 7
207-1	<u>DÉPENSES</u>	1	5	D: Bte
	Liste des comptes à payer (2011)			D: Bte 1
	Factures 2011 (2 boites)			D :Btes 1 - 2
	Factures 2012 (3 boites)			D: Btes 3-4-5
	Liste des comptes à payer avril à sept. 2012			D: Bte 13
207-2	<u>ADMINISTRATION DE LA PAIE</u>	1	5	D:
	T4, Relevés 1 (2011)			hors boite
	T4, Relevés 1 (2012)			hors boite
	Dépôts salaires, rapport fin d'année, dossier complet de l'employé, sommaires de paie (2011)	1	5	D: Bte 11

	Sommaire de paie, dossier complet de l'employé, liste des cumulatif (2012)	1	5	D: Bte 10
207-3	<u>FEUILLES DE TEMPS DES EMPLOYÉS</u>	1	0	D: Bte
	Rapport mensuel des gardes (pompiers) déc. 2014			D: Bte 13
	Feuilles de temps (2016)			D: Bte 13
	Feuilles de temps (2017)			D: Bte 12-2
207-4	<u>DONS ET SUBVENTIONS ACCORDÉS PAR LA MUNICIPALITÉ</u>	888*	6	D: Bte
	Remb. Frais suppl. activités extérieures 2012 Course de l'Île Grandbois, Fondation Québécoise cancer, Le Kangourou (soirée reconnaissance (2012)			D:Bte 13
	Tour cycliste Joël Belhumeur (2011)			D: Bte 13
208-1	<u>REVENUS</u>	1	5	D: Bte
	Comité dével. Riv. Ste-Anne don biblio. (2011)			D: Bte 8
	Facturation par la municipalité, ski de fond, constats, quilles, cour municipale (2011)			D: Bte 11
	Facturation par la municipalité (2012)			D: Bte 8
	Ski de fond, constats, quilles, Alcoa programme BRAVO, course Île Grandbois, réseau Biblio., ristourne Caisse, ristourne Courrier de Portneuf, cour municipale (2012)			D: Bte 9
208-4	<u>ÉCONOMIE ET GESTION FINANCIÈRE</u>	2	8	D: Bte
	Rôle de perception 2008			D: Bte 8
208-5	<u>COMPTES DE TAXES ET REÇUS ÉMIS</u>	3	3	D: Bte
	Rapport Direct Caisse (2011)			D: Bte 1
	Rapport Direct Caisse (2012)			D: Bte 7
	Reçus de taxes 2012			D: Bte 6-7
	Comptes de taxes 2012			D: Bte 6-7
208-7	<u>SUBVENTIONS REÇUES PAR LA MUNICIPALITÉ</u>	888*	6	D: Bte
	Jeunes au travail Desjardins (2009)			D: Bte 8
	Caisse Desjardins 5 à 7 d'Affaires (2011)			D: Bte 8
	Simba Réseau biblio, Politique familiale municipale, volley-fest (2012)			D: Bte 9
	Réseau routier prise en charge (2011-2012)			D: Bte 9
	Course de l'Île Grandbois (2012)			D: Bte 13
	Amélioration réseau routier mun. (2012)			D: Bte 13
	Placement Carrière - Été (1985-1999)			D: Bte 14
208-8	<u>COMPENSATION, OCTROIS ET REMB. GOUV.</u>	1	5	D: Bte
	École, Centre d'hébergement, Fête nationale, bureau de poste (2011)			D: Bte 8
	Compensation TVQ, passage à niveau, indemnité servitude nonaccès Route Guilbault, MAPAQ (2011)			D: Bte 9

	École, Centre d'hébergement, péréquation, Balayage des rues, soutien action bénévole (2011-2012)			D: Bte 9
	Fête Nationale (2011-2012)			D : Bte 13
	Passage à niveau, Fête de la pêche, Action bénévole, péréquation (2012)			D: Bte 13
	Emplois d'été Canada (2011)			D: Bte 9
301-3	<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	2	0	D: Bte
	Affichage poste de manœuvre (2015)			D: Bte 13
	Préposé à l'entretien (2013)			D: Bte 13
301-4	<u>OFFRES DE SERVICES</u>	1	0	D: Bte
	Curriculum vitae (2015)			D: Bte 13
	Curriculum vitae (2013-2014)			D: Bte 13
301-5	<u>PERSONNEL, SOURCE DE RECRUTEMENT</u>	888*	0	D: Bte
	Programme de travaux compensatoires, YMCA Québec (2015)			D: Bte 13
304-1	<u>FORMATION ET PERFECTIONNEMENT</u>	888*	3	T: D:
	Rapports mensuels formation des pompiers (2015)			D: Bte 10
306-1	<u>MOUVEMENT DE PERSONNEL</u>	2	3	T: D: BTE
	Cessation d'emploi (2008-2009)			hors boîte
	Cessation d'emploi (2010)			hors boîte
401-3	<u>SOUSSIONS REFUSÉES</u>	2	0	D: Bte
	Contrôle qualitatif des matériaux ponceau Île Grandbois, Pavage rang de la Rivière Noire, Étude écologique conduite d'adduction AQSC, Tracteur usagé (2014)			D: Bte 13
	Forage directionnel, gratte (2015)			D: Bte 13
	Lumière de rue Route des Lefebvre (2015)			D: Bte 12-2
	Fournaise caserne(2015)			D: Bte 12-2
	Remplacement alternateur groupe électrique usine de filtration (2015)			D: Bte 12-2
	Achat camion avec benne basculante et chasse-neige pour les travaux publics (2016)			D: Bte 12-2
	Préparation et pavage d'une section de la 1ère Rue (2016)			D: Bte 12-2
	Entretien du réseau d'éclairage des rues et forages exploratoires (2013)			D: Bte 13
	Plans et devis et surveillance des travaux projet de mise aux normes de l'eau potable AQPM (2016)			D: Bte 13
401-8	Offres de services (2013-2014-2015)	2	0	D: Bte 13
	Offres de services (2015-2016)			D: Bte 12-2
	Offres de services (2009)			D: Bte 12-2
	Offres de services (2011-2012)			D: Bte 13
	Offres de services (2003-2004)			D: Bte 13

402-2	<u>GESTION DES ÉQUIPEMENTS, DU MATÉRIEL ET DES FOURNITURES</u>	888*	0	D: Bte
	Vente coupe de foin (2015)			D: Bte 13
403-4	<u>LOCATION ET PRÊT DE BIENS IMMOBILIÉS</u>	888*	3	D: Bte
	Fête champêtre, 75e anniversaire des Fermières de St-Casimir (2015)			D: Bte 13
	Loc. pour entreposage camion incendie (2009)			D: Bte 13
503-1	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	999	0	T:D: Bte
	Plan des mesures d'urgence (copies supplémentaires) 1976-1979			D: Bte 14
701-2	<u>INFRACTION AU ZONAGE</u>	888*	1	D: Bte
	Patrice Tessier (Thaïe Zone Donnacona) 2017			D: Bte 13
709-4	<u>CONTRÔLE ET ANALYSE DE L'EAU</u>	2	2	T:D: Bte
	Certificats d'analyses AQPM (2014)			D: Bte 12-2
	Certificats d'analyses aq. St-Casimir (2014) (aucune incidence sur la santé publique)			D: Bte 12-2

ADOPTÉE

2019-07-08-162

DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 / TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SUR LES RUES MGR DOUVILLE ET LACOURSIÈRE

CONSIDÉRANT que la firme SNC Lavalin a procédé à la vérification du décompte progressif #1 transmis par l'entrepreneur dans le cadre des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Mgr Douville et Lacoursière;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal accepte de payer à la compagnie Giroux & Lessard Ltée de Saint-Georges-de-Beauce le décompte progressif # 1 au montant de 419 798.29\$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense à la TECQ 2014-2018 et au Règlement d'emprunt numéro 179-2019.

ADOPTÉE

2019-07-08-163

MODIFICATION À LA DÉROGATION MINEURE #2019-01 / M. MICHEL LAVALLÉE (LOT 3 927 763)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a autorisé par sa résolution 2019-05-13-107 une dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un abri forestier de 8 pieds par 12 pieds sur le lot 3 927 763;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, M. Michel Lavallée, souhaite plutôt implanter un abri forestier de 10 pieds par 14 pieds sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal modifie la dérogation mineure accordée par sa résolution 2019-05-13-107 afin de permettre l'implantation d'un abri forestier de 10 pieds par 14 pieds sur le lot 3 927 763.

ADOPTÉE

DIVERS

A) Zone inondable (zone d'intervention spéciale (ZIS))

Monsieur le conseiller Denis Naud s'enquiert du projet de ZIS et des conséquences sur la Municipalité de Saint-Casimir. Le directeur général et secrétaire-trésorier lui indique que les propriétaires dont les bâtiments ne sont pas situés dans les zones inondables cartographiées 0-20 ans et qui n'ont pas été inondés en 2017 ni en 2019 ne seront pas assujettis par la ZIS.

B) Achat regroupé pour les vêtements de pompiers

Madame la conseillère Danielle D. DuSablon demande si les différents corps de pompiers procèdent à des achats regroupés. Monsieur le maire lui indique que c'est le cas sur une base volontaire. Un résumé de la situation est demandé de la part du directeur du SSI.

2019-07-08-164

C) Prêt d'un espace dans la grange à M. Jacques Delisle

CONSIDÉRANT la requête de M. Jacques Delisle pour entreposer une partie de ses biens dans la grange située près de l'Auberge du Couvent;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE permettre à M. Jacques Delisle de pouvoir entreposer, sans frais, une partie de ses biens dans la grange appartenant à la Municipalité de Saint-Casimir et de lui prêter une clé à cet effet;

DE demander à M. Jacques Delisle une lettre de décharge de responsabilité en regard de ce prêt d'espace.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2019-07-08-165

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Denis Naud à 21h00.

René Savard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire